



Salaires bts alternance

Par dpkfr

Bonjour,

Mon fils âgé de 19 ans doit commencer un BTS en alternance dans le paysage, et je souhaiterai savoir comment sera calculé sa rémunération.

Son employeur lui a demandé de voir avec l'école, mais celle-ci le renvoi vers une recherche internet.

Il est titulaire du Bac Pro et fera sa formation en 2 ans.

Sur un site j'ai vu qu'il devrait percevoir la 1ère année 41% du smic, sur un autre c'est 43%, avec une majoration de 20% pour un diplôme catégorie III.

La convention du paysage a un salaire minimum plus élevé que le smic en fonction du diplôme déjà obtenu.

Pourriez-vous m'aider à y voir plus clair

Je vous remercie par avance,

Cordialement,

DPKFR